



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 36605

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des rhumatologues. L'une des mesures contenues dans le plan stratégique de la CNAM vise - en réservant l'utilisation de la lettre clé Z aux radiologues, cardiologues et chirurgiens - à interdire aux rhumatologues la possibilité d'effectuer eux-mêmes les radiographies. Or, il est avéré que ces spécialistes ont toujours oeuvré dans le domaine du radiodiagnostic et qu'ils ont décrit bon nombre d'incidences radiologiques ou d'images spécifiques de la pathologie ostéo-articulaire. Enfin, les rhumatologues disposant de matériel radiographique et qui réalisent en une seule séance l'examen clinique et le bilan radiologique ne facturent qu'un seul des deux actes. C'est pourquoi l'interdiction pour les rhumatologues de faire eux-mêmes les radiographies nécessaires à la réalisation du diagnostic reviendrait à leur faire facturer, dans un premier temps, un premier acte clinique pour examiner le patient et lui prescrire les radiographies adéquates et, dans un second temps, facturer un second acte clinique pour déterminer la stratégie thérapeutique au vu des radiographies réalisées chez un radiologue. En conséquence, l'adoption d'une telle mesure multiplierait les dépenses de santé. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son opinion sur ce point et souhaite notamment savoir s'il entre dans ses intentions de rendre applicable cette mesure dont les conséquences pourraient être contraires à l'objectif affiché de réduction des dépenses de santé du plan stratégique de la CNAM.

Texte de la réponse

La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés avait envisagé de réserver l'utilisation de la lettre-clé Z aux radiologues, radiothérapeutes ainsi qu'aux cardiologues et chirurgiens pour certaines de leurs activités (angiographie et angioplastie notamment). Il n'entre pas dans les projets du Gouvernement de réserver la réalisation des actes de radiographie aux seuls radiologues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36605

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6132

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4539